

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-8-12-6 **Séance du** vendredi 20 octobre 2023

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES PARTICIPANT A L'OPERATION SAINTE-CATHERINE 2023

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS:

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc DA SILVA ADRIANO Valérie donne procuration à SENE Marc ESCHLIMANN Michèle donne procuration à HOERLE Jean-Louis HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre JENN Fatima donne procuration à FUCHS Bruno KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric KRIEGER Laurent donne procuration à SUBLON Yves LEHMANN Marie-Paule donne procuration à VOGT Victor MARTIN Monique donne procuration à MULLER Lucien MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise SCHILDKNECHT Jean-Luc donne procuration à MILLION Lara SITZENSTUHL Charles donne procuration GREIGERT Catherine WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

ABSENTS:

BUFFA Jean-Claude, DELATTRE Cécile, VETTER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-1-2-1 du 6 février 2023 relative au Budget Primitif 2023 des politiques en faveur des dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP 2023-5-2-1 du 19 juin 2023 relative à l'opération « Sainte-Catherine 2023 »,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable de la Commission dynamiques économiques, touristiques, agricoles, de l'emploi et de la transition énergétique et climatique du 5 octobre 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

 approuve la convention type de partenariat à intervenir entre la Collectivité européenne d'Alsace et les Communes participant à la création ou l'agrandissement d'un verger communal dans le cadre de l'opération « Sainte-Catherine 2023 », jointe en annexe à la présente délibération; autorise le Président à signer, sur la base de cette convention type de partenariat, des conventions particulières avec les Communes de MORSCHWILLER-LE-BAS, BURNHAUPT-LE-HAUT, BLODELSHEIM, BERGHEIM, SAULXURES, FEGERSHEIM et ROESCHWOOG, en y apportant, le cas échéant et selon les spécificités de chaque territoire, des modifications mineures.

.

Adopté à l'unanimité 0 voix contre

0 abstention

1 non-participation au vote Michel LORENTZ, Maire de la Commune de R?schwoog